

Département fédéral des affaires étrangères

313-03-04-00/2010/9474 - EUROF 2/20

Notification aux Gouvernements des Etats parties à la Convention relative à la constitution d'EUROFIMA, Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire, conclue à Berne le 20 octobre 1955

## **MODIFICATIONS DES STATUTS**

## Modification du nom Chemins de fer de l'Etat norvégien

Le 15 septembre 2020, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'EUROFIMA, qui s'est tenue à Utrecht, Pays-Bas, a modifié le texte de l'article 5 des Statuts, en indiquant que le nom *Chemins de fer de l'Etat norvégien* est remplacé par *Vygruppen AS*.

Cette décision, reçue par le dépositaire le 30 septembre 2020, est entrée en vigueur le 15 septembre 2020.

La présente notification est faite par le dépositaire (<u>www.dfae.admin.ch/depositaire</u>) en application de l'article 2, lettre d, de la Convention.

## Annexes:

- Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2020 (copie de l'original anglais)
- Statuts d'EUROFIMA tels qu'amendés le 15 septembre 2020 (français et allemand)

Berne, le 6 octobre 2020

